



N° du

NOM : [ ]

Prénom (s) : [ ]

Date de naissance : [ ]

Situation actuelle :  retraité  en activité  demandeur d'emploi  
 étudiant  autre

Profession ou dernière profession exercée : [ ]

Adresse complète : [ ]

Numéro(s) de téléphone : Fixe [ ]  
Portable [ ]

Courriel\* : [ ]

*Tout en MAJUSCULES*

\*Sauf si vous ne voulez pas être contacté et recevoir nos informations par ce biais.

Étiez-vous déjà auditeur en 2019-2020 ?  oui  non

L'Université Ouverte est un service commun adossé à une association, l'ADAUO.  
L'inscription impose le paiement des droits universitaires et de la participation associative.

**Inscription à l'Université Ouverte, Service commun**

Je soussigné(e), déclare m'inscrire à l'UO, service commun de l'Université de Franche-Comté, et règle les droits d'inscription par chèque, à l'ordre de l'Agent comptable de l'UFC.

Montant : **44 euros** (exonération possible : voir rubrique Conditions d'exonération)

\* Il n'y aura pas de remboursement des droits d'inscription, quel qu'en soit le motif.

À [ ] [ ] Signature [ ]

**Adhésion à l'ADAUO, Association pour le développement des activités de l'Université Ouverte**

Je déclare adhérer à l'ADAUO (association loi 1901, statuts consultables au siège de l'UO), conventionnée avec l'Université et qui assure le tiers des enseignements et activités.

ADAUO : **38 euros** par chèque à l'ordre de l'ADAUO (dont 10€ d'adhésion, 28€ pour les enseignements et activités).

\* Aucune exonération de la cotisation n'est possible.

Signature [ ]

**Participation aux Ateliers linguistiques - Groupes à effectif limité - 30 euros par niveau**

Inscription à effectuer obligatoirement auprès de votre antenne  
Chèque, à l'ordre de l'Agent comptable de l'UFC

**Anglais**

Débutant et intermédiaire : CAMILLE CATELIN

Intermédiaire et confirmé : FRANÇOISE MONJANEL

# MODALITÉS D'INSCRIPTION

Année 2020-2021

L'inscription à l'UO est ouverte à tous, sans considération d'âge, ni de diplôme.  
Les inscriptions débuteront le **lundi 7 septembre 2020**, y compris par correspondance, et elles seront possibles tout au long de l'année.

Le programme général (Besançon et Antennes) sera mis en ligne le 2 septembre 2020.  
Le programme de votre antenne est consultable sur le site de l'Université Ouverte,

<http://universite-ouverte.univ-fcomte.fr>

**Attention : l'inscription se prend au lieu de la domiciliation**

## Pour vous inscrire

- 1. À la fête des associations** le samedi 5 et dimanche 6 septembre 2020  
La Commanderie de Dole, 2 Rue d'Azans - 39100 Dole
- 2. Permanence en Mairie de Dole, Place de l'Europe**  
du lundi 7 au vendredi 11 septembre 2020, de 10h à 12h et de 14h à 16h  
et du lundi 14 au vendredi 18 septembre 2020, de 10h à 12h et de 14h à 16h
- 3. En dehors de ces dates**  
- contactez le Pôle "Actions Culturelles" de la mairie de Dole au 03 70 58 40 01  
ou - envoyez un courriel à l'antenne de Dole : [universite-ouverte@dole.org](mailto:universite-ouverte@dole.org)
- 4. Possibilité d'inscription par correspondance à adresser au service** du pôle "Actions Culturelles" de la mairie de Dole. Place de l'Europe - 39100 Dole

## Liste des pièces à fournir

- La fiche d'inscription complétée
- Une photo d'identité récente
- Le paiement de votre inscription réparti en 2 ou 3 chèques :
  - 1 chèque pour les droits universitaires généraux d'un montant de 44€ à l'ordre de « **Agent comptable de l'Université de Franche-Comté** »
  - 1 chèque d'un montant de 38€ à l'ordre de « **ADAUO** »
  - 1 chèque pour les droits universitaires spécifiques pour l'ensemble des cours à effectif limité.  
Exemple : Espagnol (30€) + Anglais (30€) = 1 chèque de 60€ à l'ordre de « **Agent comptable de l'Université de Franche-Comté** »

## Conditions d'exonération

L'exonération des seuls **droits universitaires** doit être demandée le jour de l'inscription. Elle est soumise à une **double condition** :

- ne pas être imposable à l'impôt sur le revenu ;
  - avoir un revenu fiscal de référence **2020** ne dépassant pas :
    - 13 922 euros pour les personnes célibataires, veuves ou divorcées. Par demi-part supplémentaire : + 2 934
    - 22 725 euros pour les personnes soumises à une imposition commune. Par demi part supplémentaire : + 1 487 euros.
- Il est nécessaire de fournir le dernier avis d'imposition.
- Attention : l'adhésion à l'association ADAUO et aux cours à effectif limité ne peut faire l'objet d'aucune exonération. Pour les **étudiants** régulièrement inscrits à l'Université de Franche-Comté, **l'exonération est de droit**, sauf pour l'adhésion à l'ADAUO et les cours à effectif limité. Merci de vous présenter le jour de l'inscription avec votre carte d'étudiant 2020-2021.

**Aucun remboursement ne pourra intervenir après l'inscription, quel que soit le motif de la demande.**